



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 101189

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimée par les professions artisanales et professions non salariées concernant les indemnités journalières dont sont exclues ces professions bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'incapacité au métier relatif à l'article L. 635-7. Il lui demande s'il entend prendre les mesures efficaces afin de remédier à cette situation qui met en danger la protection sociale des artisans et professions non salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101189

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7974